

GERMINAL 2.0 : ET SI LA FRANCE REDEVENAIT UNE NATION MINIÈRE ?

COLLOQUE ORGANISÉ PAR ISF SYSTEXT, AU PALAIS DU LUXEMBOURG EN JUIN 2015,
SOUS LE PATRONAGE DE MARIE-CHRISTINE BLANDIN, SÉNATRICE DU NORD.

Le 19 juin 2015, ISF SystExt organisait ce colloque afin d'échanger sur les questions soulevées par la relance de l'activité minière en France. Une dizaine d'acteurs de terrain sont intervenus afin de saisir au mieux les enjeux actuels d'une telle relance: M. CHIODI, géologue chargé de projets miniers, A. CHOPARD, doctorante en Environnement Minier, R. CUSTERS, chercheur et formateur au GRESEA, W. SACHER, doctorant en Economie du Développement, G. AUGÉ, membre de l'association de défense des riverains de Salsigne, F. ESPUCHE, membre de l'association Gratte-Papiers, C. BERTRAM, directrice de la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, C. SIMARD, directeur général de Nature Québec, J. MADELAINE, Vice-présidente du Conseil Régional de Lorraine, A-G. VERDIER, coordinatrice des programmes Outre-mer du WWF France.

Quatre thèmes ont été abordés afin de présenter un panorama général de l'activité minière et de ses impacts :

- les caractéristiques techniques des exploitations minières ;
- le contexte socio-économique des filières minérales ;
- les conséquences graves des exploitations actuelles et passées ;
- la place de la régulation dans la gestion des activités extractives.

Ce document synthétise les enjeux principaux identifiés lors de cette rencontre.

REFUSER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

MISE EN PÉRIL DE LA SANTÉ DES POPULATIONS



Extraire une roche et concentrer les éléments valorisables (or, cuivre, charbon, etc.) génèrent inévitablement de grandes quantités de déchets et de pollutions : des roches stériles, des résidus de traitement, des eaux contaminées, des poussières ou encore des gaz toxiques. Les impacts environnementaux et sanitaires de ces produits restent trop souvent catastrophiques et irréversibles. **La mise en péril de la santé des populations** est intolérable et insuffisamment reconnue. **La contamination persistante des sols et des eaux** n'est également plus acceptable. **Cette gestion irraisonnée des déchets** doit être bannie des exploitations minières et des modalités de stockage et de confinement plus



sures doivent être développées, intégrant des règles minimums de gestion (respect du code minier, planification de la réhabilitation, etc.).

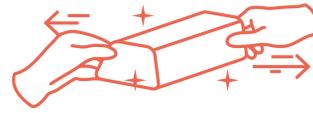
En parallèle, les Etats doivent lutter contre **l'implantation anarchique des exploitations**, souvent responsables de la destruction d'écosystèmes en particulier par la déforestation intense et la contamination des cours d'eau. Concernant le contexte français, la priorité à toute amélioration dans le secteur minier, est l'établissement d'un Code minier qui intègre

des dispositions environnementales et sanitaires fortes, a minima aussi contraignantes que celles imposées par le Code de l'environnement aux autres secteurs industriels.

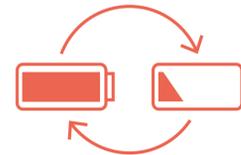
GESTION IRRASONNÉE DES DÉCHETS MINIERS



TENSIONS SUR LES APPROVISIONNEMENTS



Conséquence de continuel développement technologiques et démographiques, la demande en matières premières minérales ne cesse de croître. Elle est insuffisamment compensée par le recyclage et reste dirigée vers les régions les plus concentrées en minerais dont la répartition géographique inégale génère de nombreuses **tensions sur les approvisionnements** requis par nos modes de vie. Ces tensions sont nourries par un **marché dominé par quelques grandes entreprises** possédant les technologies d'exploitation et soutenues par les Etats dont elles sont issues, tant financièrement que militairement. Cette situation des marchés est aussi possible



VOLATILITÉ DES MARCHÉS

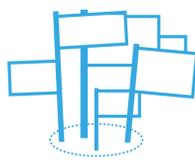


grâce à des coûts d'exploration supportés par des transactions financières spéculatives, encadrées par des cadres juridiques complaisants, notamment aux bourses de Toronto et de Sydney. Contrôler et légiférer ces transactions permettrait de limiter **l'opacité du marché et la volatilité** des cours. De la même façon, la notion de rentabilité d'un projet minier doit être remise en cause, en ne la définissant plus uniquement selon une condition économique basée sur la concentration du gisement mais en intégrant les critères humains, sociaux et environnementaux. Ceci atténuerait la tendance à **l'expansion des projets miniers** aujourd'hui observée.

CONTAMINATION PERSISTANTE DES SOLS ET DES EAUX



IMPLANTATION ANARCHIQUE DES EXPLOITATIONS



MONOPOLISATION DES ACTIVITÉS MINIÈRES



GIGANTISME MINIER



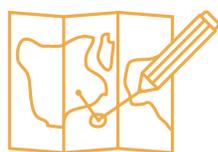
DÉVELOPPER UNE INTÉGRATION TERRITORIALE

DÉSORDRES MINIERS



L'exploitation minière bouscule le tissu économique et social des territoires. Dès le début, la construction d'un site minier constitue un projet de société pour une région, voire un pays. Et après la fermeture du site, les bouleversements sont immenses.

Les désordres miniers (effondrements, affaissements de terrain, remontrées de nappes, etc.) causent d'importants dommages aux infrastructures publiques du fait des mises en sécurité insuffisantes et du manque de suivi de surveillance. **Les bouleversements socio-économiques** sont très profonds dans les régions où la mine dirigeait le quotidien



au travers des centres socio-éducatifs, des services de santé ou des logements. La reconversion, souvent non anticipée, est de ce fait encore plus difficile à amorcer. A ce sujet, les compagnies minières doivent cesser **la dissimulation des coûts humains, sociaux et environnementaux** afin d'éviter aux Etats d'assumer ces conséquences néfastes. Dans le but de prévenir de telles

dérives et pour concilier les besoins des exploitants miniers et les usages locaux existants, il est impératif d'inclure les citoyens et les collectivités locales et de prendre en compte **l'opinion publique** dès les prémices d'un projet minier.

DISSIMULATION DES COÛTS HUMAINS, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



MÉPRIS DE L'OPINION PUBLIQUE



BOULEVERSEMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES



↓
DÉCOUVRIR
LES ACTES ET L'OUTIL
NUMÉRIQUE SUR
www.isf-systext.fr

AVEC
LE SOUTIEN DE
MARIE-CHRISTINE
BLANDIN,
SÉNATRICE DU NORD

POUR EN
SAVOIR PLUS :
contact@isf-systext.fr